

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



Présents : MM. SANS, Mme GERARD (Proc), M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (Proc), MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY.

Absent excusé : M. EVIN (Procuration Mme AIMONE-CAT)
Mme AGUILA (Procuration Mme GERARD)

Secrétaire de séance : M. LIVOTI

Ouverture de la séance à 19 Heures 05.

ORDRE DU JOUR

- Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04/02/2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents .
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordre du jour sera modifié en raison de l'ajout de 2 points :
 - En point 12 : Avenant au marché de la Salle Djellali – Lot Electricité
 - En point 13 : Réfection sols salles municipales

1° - **Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 30/01/21 , le comité syndical du SEBCS a mis à jour ses statuts en raison du changement de la forme du SEBCS qui passe de syndicat de communes à syndicat mixte fermé, de l'arrêté préfectoral n° 018-07 modifiant la liste des membres du Syndicat intégrant les communautés de communes et de la nécessité de répondre à la demande de la Sous-Préfecture de faire une mise à jour globale des statuts qui sont anciens.

La mise à jour des statuts du SEBCS est validée à l'unanimité des membres présents.

2° - **Compte administratif 2020 Budget Communal**

Monsieur AMOUROUX, doyen d'âge, présente les résultats de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire pour l'exercice 2020 :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 787 427,43€

Recettes : 3 089 309,15€

Soit un excédent de fonctionnement de : 1 301 881,72€

Section d'Investissement

Dépenses : 573 536,70€

Recettes : 334 823,54€

Soit un déficit d'investissement de : 238 713,16€

Compte administratif 2020 adopté à l'unanimité des membres présents.

3° - **Compte de gestion 2020 Budget Communal**

Monsieur le Maire présente les résultats de la comptabilité tenue par la Trésorière, Madame DUFART pour l'exercice 2020 :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 787 427.43€

Recettes : 3 089 309.15€

Soit un excédent de fonctionnement de : 1 301 881.72€

Section d'Investissement

Dépenses : 573 536.70€

Recettes : 334 823.54€

Soit un déficit d'investissement de : 238 713.16€

Les chiffres étant conformes à la comptabilité tenue par Monsieur le Maire, le compte de gestion 2020 du Budget Communal 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4° - **Affectation du résultat 2020 sur le Budget Communal 2021**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevant à 1 301 881.72€ et le résultat de fonctionnement antérieur s'élevant à 3 174 623.17€, il y a lieu d'affecter la somme totale de 4 476 504.89€. Le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement des années précédentes étant positif (347 397.15€), Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à la Section de Fonctionnement, Article 002, du budget communal 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5° - **Compte administratif 2020 Budget annexe Lotissement de Pentens 2**

Monsieur AMOUROUX, doyen d'âge, présente les résultats de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire pour l'exercice 2020 :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 531 845.58€

Recettes : 539 482.92€

Soit un excédent de fonctionnement de : 7 637.34€

Section d'Investissement

Dépenses : 455 684.30€

Recettes : 361 935.14€

Soit un déficit d'investissement de : 93 749.16€.

Compte administratif 2020 adopté à l'unanimité des membres présents.

6° - **Compte de gestion 2020 Budget annexe Lotissement Pentens 2**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2020 de la comptabilité tenue par la Trésorière, Madame DUFART :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 531 845.58€

Recettes : 539 482.92€

Soit un excédent de fonctionnement de : 7 637.34€

Section d'Investissement

Dépenses : 455 684.30€

Recettes : 361 935.14€

Soit un déficit d'investissement de : 93 749.16€

Les chiffres étant conformes à la comptabilité tenue par Monsieur le Maire, le compte de gestion 2020 du Budget annexe Lotissement Pentens2 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

7° - Compte administratif 2020 Budget annexe Construction 8 logements

Monsieur AMOUROUX, doyen d'âge, présente les résultats de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire pour l'exercice 2020 :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 256 119.24€

Recettes : 256 119.16€

Soit un déficit de fonctionnement de 0.08€.

Section d'Investissement

Dépenses : 290 699.70€

Recettes : 0 €

Soit un déficit d'investissement de 290 699.70€

Compte administratif 2020 adopté à l'unanimité des membres présents.

8° - Compte de gestion 2020 Budget annexe Construction 8 logements

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2020 de la comptabilité tenue par la Trésorière, Madame DUFART :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 256 119.24€

Recettes : 256 119.16€

Soit un déficit de fonctionnement de 0.08€.

Section d'Investissement

Dépenses : 290 699.70€

Recettes : 0 €

Soit un déficit d'investissement de 290 699.70€

Les chiffres étant conformes à la comptabilité tenue par Monsieur le Maire, le compte de gestion 2020 du Budget annexe Construction 8 logements 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

9° Fixation des taux d'imposition pour le Budget 2021

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance précédente, il avait été décidé de maintenir les taux d'imposition 2020. La taxe d'habitation a été supprimée, la fiscalité des entreprises est votée par la Communauté des Communes. Il reste donc à voter les taux d'imposition du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti. Monsieur le Maire précise que la Taxe d'Habitation est compensée par la Taxe du Foncier Bâti que percevait le Département soit 21.90% (cette taxe ne va plus être perçue par le Département). Monsieur le Maire propose donc les taux communaux pour Boussens suivants :

Taxe Foncier Bâti : 9.68% (=taux 2020) + 21.90% (taux 2020 Département) = 31.58%

Taxe Foncier Non Bâti : 50.59% (= taux 2020).

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10° Fixation des montants des subventions aux associations pour 2021

Monsieur le Maire propose de maintenir les montants votés en 2020 ainsi qu'il suit :

Assos	2021 en €	TAP 2021
Chasse ACCA	1500	
Pompiers StMartory	700	
A. Combat.	425	
Médailleurs mil	325	
OCCE Ecole primaire	855	
Boussens Energie	1850	
Judo	1650	990
Chœur 3 vallées	2600	
Comité Fêtes	17200	
Coop scol Ecol Mat	775	
Ass Arts et Mus	575	
Mabroc(Séniors)	8450	
Collège Czs	600	
Fil d'Argent 3° age	1250	
Dansaires	1250	
EcolefootMabroc	2100	
Méli mélo	1050	
Études com	100	
Tennis	3850	1980
La bouche...	400	
Prév. Rout.	220	
Ecoles Bas Sal	625	
Capucine	1650	
Ping-pong	825	
Radio galaxie	550	
Rando club	925	
Eldorado	1450	
Acc de la vie	200	
AvancezCulturel	675	
Dabeau Livre	575	
Pyrénées Expre	375	

Eth Ostau	1150	
ADAMA 31	350	
Etoile de l'espoir	1400	
A.S.A	375	
Croix rouge	575	
AFM31(Téléthon)	325	
Amicale Vivre Ens	0	
Karaté	2250	990
Karaté déplacements	2000	
Collège 3V	200	
Song Day	1510	1980
ADLFA (lutte/grêle)	200	
La Cavalière	500	
TOTAUX	66410	5940

(+) 2000

country si festival

11° - Enfouissement des réseaux dans la rue de la Poste par le SDEHG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de la commune du 10/12/20 concernant l'enfouissement des réseaux dans la rue de la Poste, le SDEHG présente aujourd'hui l'avant projet sommaire ainsi que le plan de financement. La part communale est estimée à 18 762€. En ce qui concerne les travaux de télécommunications dont la dépense à la charge de la commune s'élèvera à 24 750€, une convention tripartite devra être signée (SDEHG, Orange, Commune). Il est précisé que pour les travaux de télécommunications une aide financière du Conseil Départemental pourra être sollicitée. Monsieur le Maire propose d'accepter le plan de financement établi par le SDEHG ainsi que le montant de la dépense nécessaire à la réalisation des travaux de télécommunications, et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12° - Avenant au Marché de travaux de la Salle Djellali – Lot Electricité

Monsieur le Maire expose qu'il serait souhaitable de profiter des travaux de rénovation de la Salle Djellali pour remplacer le système d'éclairage. Un devis a été demandé à la Société C2G Elec, titulaire du Lot Electricité du marché de rénovation de la Salle Djellali. Un avenant doit donc être établi pour un montant de dépenses supplémentaires de 967.50€ HT.

Avenant adopté à l'unanimité des membres présents.

13° - Travaux de réfection des sols de diverses salles communales

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation du bâtiment de la Mairie date de 1988. Les sols de plusieurs salles (Mariage, Salle du Conseil Municipal, Salle de Conférences) traités avec une solution « moquette » doivent être remplacés pour des raisons d'usure, d'hygiène et d'entretien difficile. Il précise qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

L'entreprise LORENZI a établi un devis pour le remplacement des sols « moquette » par des « dalles seagrass » dont le montant s'élève à 12 848€ H T.

Devis et proposition de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental adoptés à l'unanimité des membres présents.

14° - **Achat de deux chariots de service pour la Cantine Scolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'adapter le poste de travail d'un agent de la cantine scolaire ayant la reconnaissance de travailleur handicapé par l'achat de deux chariots de service (assiettes et verres). Un devis a été établi par la Société Henri Julien de BETHUME (62) spécialisée dans l'équipement des cantines. La dépense totale s'élève à 1 420€ HT. Une aide au titre du Fonds d'Insertion pour Personnes Handicapées sera sollicitée.

Achat et demande d'aide adoptés à l'unanimité des membres présents.

15° - **Point sur les projets en cours d'étude**

Jeux : rencontre avec un premier commercial et un premier devis établi

Cimetière : un rendez-vous est fixé le 12/03/21 avec une entreprise pour faire le point sur les possibilités de travaux de récupération de concessions.

Un devis pour la construction d'un columbarium est en cours.

Informatique à l'école : Dossier à faire avant le 31/03/2021, le projet étant d'améliorer les ordinateurs existants.

16° - **Communication du rapport de la Cour Régionale des Comptes de la Communauté de Communes.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes, dans sa séance du 15 septembre 2020, sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes pour les exercices 2017 à nos jours.

17° - **Rapport des commissions** : reportés à la prochaine séance du Conseil Municipal

18° - **Questions diverses**

- Madame DALLA-ZANNA demande que les membres du Conseil Municipal soient informés du décès des habitants de la Commune. Il en est pris acte.
- Madame GERARD demande s'il y a eu un retour de la proposition de vente à M. EYCHENNE et Mme DOUARRE : réponse négative.
- Madame GERARD demande si la locataire de l'appartement 1.2 de la Résidence du Pré Commune a quitté les lieux réponse positive, appartement laissé en très mauvais état.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H35.

BOUSSENS, le 15 mars 2021

Le Maire,

Christian SANS

